

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Nos experts ont rassemblé la liste des questions les plus fréquentes. Votre réponse s'y trouve peut-être déjà. Votre question n'est pas dans cette FAQ? Veuillez contacter un préposé pendant les heures d'opération, de la mi-mai à la mi-octobre, au 418 486-2300, poste 6060. Il se fera un plaisir de vous aider.

Est-ce que je dois nettoyer mon embarcation personnelle avant de naviguer sur les plans d'eau du parc?

Oui. Afin de contrer la propagation des plantes aquatiques envahissantes, il est important de nettoyer votre embarcation avant d'arriver au parc et de la mettre à l'eau.

Est-ce que la pêche est permise?

Oui, mais seulement pour les emplacements situés dans la Baie Sauvage (#1, #2, #3 et #5). Vous devez avoir en votre possession un permis de pêche provincial valide. La pêche sur les lacs intérieurs du parc (Barbue et des Îles) est réservée exclusivement aux clients en hébergement en chalet qui détiennent une autorisation pour pratiquer la pêche.

Offrez-vous des circuits de plusieurs jours?

Oui, de 2 et de 3 jours à la Baie Sauvage. Consultez nos [parcours suggérés](#).

La navigation à la Baie Sauvage comporte certains risques : de grands vents et les vagues pourraient vous surprendre. Il est important que votre embarcation soit stable et que les bagages soient bien fixés à l'intérieur.

Faites-vous la location de baril pour aider le transport de matériel?

Non.

Est-ce qu'il y a des unités de rangement pour la nourriture sur les sites ou un système de perche pour suspendre à un arbre?

Non. Il est d'usage de prévoir un baril ou des étanches pour transporter votre matériel et votre nourriture. Vos vêtements et vos aliments seront ainsi bien au sec et vous pourrez suspendre les sacs étanches à un arbre pour éviter d'attirer les animaux sur le campement. La vigilance est de mise, car la faune est omniprésente et vous pouvez être visité par des rats, des mouffettes, etc.

Est-ce qu'il y a de l'eau potable à proximité?

Il n'y a pas d'eau potable à proximité des emplacements de canot-camping. Vous pouvez remplir vos contenants au Centre de services L'Escale.

Que comprend le forfait canot-camping?

Le prix comprend l'emplacement, un sac de bois par nuit, un canot par site et les équipements de sécurité (veste de flottaison, pagaies ainsi qu'une trousse de sécurité).

Puis-je récupérer le bois mort au sol pour faire un feu ?

Non. Afin de préserver les richesses naturelles, il est interdit en tout temps de prélever des éléments naturels (animaux, plantes, bois mort, écorces, mousses, roches, etc.). Nous recommandons de bien éteindre votre feu avant la nuit et à votre départ du site.

Puis-je faire du portage?

Aucune possibilité.

Est-ce possible de m'installer sur un autre site si je constate qu'il est inoccupé ou encore de prolonger mon séjour d'une nuit et de payer à la sortie?

Non. Selon la réglementation, vous devez vous conformer à la date, à l'emplacement et aux heures mentionnés sur votre droit de séjour,

Qu'en est-il de mes déchets?

Ce que vous avez apporté dans la nature doit toujours être rapporté à la maison. N'oubliez pas d'apporter un sac à déchets résistant et suffisamment grand pour votre groupe. Ne brûlez pas vos restes de nourriture et ne les jetez pas dans la nature. Les déchets pourront être déposés dans les unités de collecte lors de votre retour à la mise à l'eau.

S'il pleut, est-ce que je peux annuler ou reporter mon séjour de canot-camping ?

Non. L'activité de canot-camping se déroule sous la pluie et lorsqu'il y a probabilité d'orage. En cas de force majeure, la direction du parc se réserve le droit d'annuler un départ. Advenant une alerte météo, nous recommandons de retarder votre départ en demeurant à la mise à l'eau plutôt que de vous aventurer dans des conditions de navigation hasardeuses.

Où dois-je récupérer le bois et les équipements (si j'ai réservé un forfait)?

À l'exception d'une réservation au site de l'Ours, vous devez OBLIGATOIREMENT vous inscrire au centre de services L'Escale du camping de la Baie Sauvage avant de vous rendre à votre emplacement. C'est à ce lieu que vous prendrez possession des équipements et du bois pour le séjour.

Y a-t-il un endroit conseillé pour un débutant?

Pour une première expérience en canot-camping, nous recommandons le site du Huard (lac à la Barbue) ou le site du Castor (lac des Îles). Ces emplacements offrent une belle quiétude et une distance navigable facile en eau calme.

Est-ce qu'un séjour de canot-camping peut se faire en kayak?

Les kayaks sont admis, mais comme le parc ne fait pas de location de kayak de longue durée, vous devez apporter votre équipement.

À quelle heure puis-je arriver et prendre possession de mon site?

Vous pouvez prendre possession de votre emplacement à partir de 15 h. **Nous recommandons d'arriver au parc au plus tard à 17 h** afin de pouvoir vous enregistrer et récupérer le matériel. Si vous ne pouvez arriver avant 17 h, il est de votre responsabilité de contacter un préposé pendant les heures d'opération au 418 486-2300, poste 6060 et de prendre un arrangement.

Le jour de votre départ, vous devez obligatoirement quitter votre emplacement pour 14 h. Le non-respect de l'heure de départ entraînera des frais supplémentaires.

Puis-je amener mon chien lors de mon séjour?

Les animaux de compagnie sont interdits en tout temps dans le secteur Sud.